



Compte-rendu du CT-EP du 23 septembre 2014

Le sommaire est cliquable, vous pouvez ainsi aller vers le point qui vous intéresse.

Sommaire

Point d'avancement des chantiers stratégiques.....	1
Elections à Météo-France.....	4
Point d'information sur les mesures sociales.....	5
Les décrets fixant le montant de la prime d'éloignement pour Mayotte et la Guyane sont parus (Point CFDT Météo).....	6
Avenir des DIR/TTI.....	6
Effectifs et ouvertures des postes pour les CAP de mutations.....	7
Avancement à 7h (au lieu de 7h30) de l'heure au plus tôt de prise de service pour les personnels en horaire de bureau.....	7
Position de la direction concernant le § 2.3 de la circulaire du 16 septembre 2014 du premier ministre concernant la rationalisation des opérateurs de l'Etat. (Point CFDT Météo).....	8

En réponse à une déclaration liminaire de la CGT, le p-dg indique que l'objectif de la direction est de faire au mieux pour tirer Météo-France vers le haut. Les chantiers sont d'abord une volonté de dynamiser l'Etablissement.

De manière générale, la solution ne réside pas dans l'interpellation permanente des ministres ; il s'agit d'abord pour Météo-France de faire preuve de sa capacité à être performant.

Point d'avancement des chantiers stratégiques

Le p-dg rappelle que les chantiers sont issus d'un diagnostic établi en commun et visent à donner du sens (Previ-Conseil, Amont, faire face aux obligations CUE, données publiques). Ce sont d'abord des tentatives de réponses.

Sur l'aspect concertation, il souhaite du formel et de l'informel. A ce jour, aucune décision n'est prise, le temps est toujours à l'échange et à la concertation. Le dialogue doit être organisé pour travailler ensemble, sans être dans la confrontation « action / réaction » (action de la direction / réaction des représentants des personnels). Nous sommes dans cette phase de construction. Pour certains chantiers, le p-dg juge qu'il vaut mieux démarrer les premiers débats sur le « terrain », c'est à dire en réunions locales, CT locaux et CHS locaux.

Tous les syndicats font le constat de ne pas avoir de document préparatoire et le regrettent . Le président partage ce constat. Des éléments de calendrier vont être donnés. Le p-dg assure

qu'« on est loin d'en avoir fini avec la concertation ». Une fiche d'avancement par chantier est fournie (scan sur simple demande à cfdt@meteo.fr).

Chantiers 1 à 3 (organisation de la production) : les premiers rapports ont été rédigés cet été. Ils ont été présentés et débattus au CDG du 4 septembre, où ils ont donné lieu à des débats fournis. Un CTSS local s'est déroulé sur le sujet (cf. [notre CR sur le sujet](#)).

Le rapport sur la réorganisation de la DP va être rendu public, et les personnels pourront s'exprimer, fournir des contributions via un espace web dédié.

Un nouveau rapport tenant compte des débats sera fourni pour fin octobre, avant les phases d'avis formel en CTSS locaux et une discussion en CT-EP.

Le p-dg ira à «la rencontre» des prévisionnistes signataires [du courrier ici en lien](#).

Sur le fond, le p-dg estime qu'il faut être beaucoup plus structuré sur l'amont, notamment sur l'interaction avec la recherche si l'on veut pleinement et rapidement profiter des dernières innovations telles la PE AROME. Il s'agit de retrouver du sens. Il y a besoin d'un pilotage central de la prévision amont, s'étendant aux DIR.

Chantier 4 (développements), DT/D a indiqué au p-dg que nous sommes dans une phase de diagnostic concernant les lieux de développement. Les ressources sont dispersées : notre capacité à développer passe par une amélioration de notre organisation collective. Quantité et qualité des développeurs sont donc en cours d'identification : compte-rendu pour fin octobre. Le calendrier sera étendu pour prendre ensuite le temps des propositions : sur l'organisation des services de Toulouse, sur le travail en réseau. Plan d'action et plan de formation (conduite du développement en tant que conduite de projet) seront proposés. Début 2015, les CTSS concernés seront consultés.

Chantier 5 (données publiques et produits à valeur ajoutée), D2C/D vient de prendre ses fonctions. Il faut tirer au clair ce qui est (doit être) gratuit et mis à disposition. Le démarrage du chantier a donc pris du retard, les consultations avec DP, D2I sont en cours pour proposer fin octobre un point sur la démarche à engager vis à vis des données publiques. Le rapport sur cette problématique est prévu pour fin décembre.

Chantier 6 sur la communication : concernant l'organisation de communications « pro-actives », elles seront notamment axées sur la recherche. La qualité des informations données au grand public est essentielle.

Le p-dg fait immédiatement le **lien avec le chantier n°7** (produits sur support internet, mobiles) pour souligner l'importance des modes de mise à disposition de l'information à destination de tous les publics. Il indique que le responsable de mission a engagé ses réflexions très rapidement, de manière très volontaire.

Chantier 8 sur la prospective et la vision de l'Etablissement à 10 ans, rien de neuf par rapport à [la réunion précédente \(voir notre CR\)](#). Le p-dg indique qu'il faut se positionner « par rapport à autrui ». En premier lieu, il faut identifier «autrui» et le contexte (juridique, technologique, etc.). La phase de concertation qui vient de débiter est une phase d'enrichissement mutuel, de construction partagée.

Chantier 9, 2 axes principaux de formation sont soutenus : le management, qui va faire l'objet d'un nouvel élan, et la maîtrise des développements (cf. Chantier 4)

Le p-dg souhaite recréer le conseil de la formation permanente (cf. point suivant de l'ordre du jour).

Chantier 10 sur l'organisation du travail, les mutualisations, les temps de travail :

« *No stress sur ce chantier, s'il vous plaît* » dit le p-dg. « *Les concertations ne sont pas bouclées* ». Des plateformes mutualisées, des changements de cadre de travail doivent pouvoir se faire dans le respect des personnes et des agents. « *La mutualisation n'est pas une façon de charger la barque des gens* », affirme le p-dg. Il faut partager les diagnostics sans « *mettre le feu* ». Fin 2014, un calendrier sur les mutualisations DT et CNRM sera proposé visant l'été 2015, tandis que l'ENM semble prête pour une mise en oeuvre en janvier 2015.

Le p-dg se déplace le 29 septembre pour « *exprimer sa conviction* » aux agents concernés.

Le calendrier sur « *le temps de travail* » sera quand à lui fourni pour mi-octobre avec des propositions prévues en juin 2015, et des décisions en octobre. Il faut prendre le temps de la réflexion, concernant la problématique des nuits notamment, avec l'organisation de la prévision conseil.

Solidaires souhaite une rencontre à la DP entre les directeurs et les personnels et se satisfait de la visite du p-dg le 29 septembre. La CGT insiste sur les délais courts, estime qu'il est dangereux de séparer irrémédiablement Prévi Amont, Prévi Conseil, regrette que l'état des lieux sur les ressources en TTI ne soit pas plus avancé, dénonce les carences d'ATOS (support internet), et signale que la prestation commerciale rendue à APRR (Groupe autoroutier Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) a nécessité des réorganisations sur des tableaux de bord, au pied levé. Enfin, CGT souligne que les restrictions et contraintes en personnel impactent l'organisation des prestations de conseil.

FO souligne la mise à mal de l'approche métiers à la DPrévi, et rejoint la CGT pour dénoncer la séparation entre amont et conseil. FO retient que l'aspect développement au sein de la DP est renvoyé au chantier 4 sur les développements, ce qui lui paraît regrettable. Enfin, FO dénonce la logique de régression dans laquelle s'est placée la direction sur le chantier 8.

La CFDT-Météo fait les remarques suivantes :

- de manière générale, des contributions de tous les collègues doivent être facilitées et discutées
- à ce titre, nous sommes plutôt satisfaits de l'ouverture d'un espace web pour s'exprimer sur les chantiers 1 à 3 et du déplacement du p-dg à Toulouse pour écouter des personnels
- nous notons aussi que les calendriers de plusieurs chantiers se détendent, même si un point dur reste celui concernant la DP, avons-nous souligné.

La CFDT-Météo estime ne pouvoir s'exprimer plus précisément que sur les chantiers pour lesquels elle a reçu des documents préparatoires (y compris en local, ex. DP)

- sur ces chantiers 1) à 3), si un chantier stratégique sur les services climatiques paraît logique, en revanche, les autres chantiers qui ont pour but d'éclater les autres parties de la DP en une direction des services météorologiques et une direction des opérations marquent une rupture plus nette. De ce fait, les délais imposés pour traiter ce chantier nous paraissent trop courts (dans un peu plus d'un mois, remise du rapport final avec le projet de réorganisation des services)
- si la CFDT-Météo convient qu'il faille clarifier les mécanismes donneurs d'ordres / maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre avec une organisation adaptée, un pilotage efficace, elle souligne qu'il faut respecter la logique d'un regroupement par activité des équipes, notamment pour les activités SPB (cf. [le contenu du courrier des prévisionnistes de DPrévi](#))
- l'Outre-Mer est oubliée dans ces chantiers 1 à 3 comme 8

- enfin, nous nous alarmons que dans le chantier 8 sur la vision à 10 ans, il ne soit tenu compte que des contraintes externes en soulignant qu'en interne, d'ici 12 ans, la moitié des agents de Météo-France seront partis à la retraite (1600 personnes). Or, si le taux de remplacement reste d'à peine 20%, cela constitue un grave danger puisque ce serait le risque d'une perte de près de 1300 postes

Le p-dg relève que les remarques des organisations syndicales soulignent la nécessité de débats et donc la nécessité des chantiers.

Il revient sur les tableaux de bord et la prestation pour APRR. La réaction vis à vis de cette prestation est pour lui « *symptomatique* » et souligne que les productions doivent être mieux organisées.

En matière de Previ Amont / Prévi Conseil, « *il y a toujours des limites dans des organigrammes, mais cela ne signifie pas barrières : les interactions doivent fonctionner de manière optimale* ». Des pans d'activité ont selon lui besoin de structuration, c'est le cas ici.

Selon lui, il n'existe pas une idée unique qui établirait une structure parfaite. Au contraire, « *les process d'organisation se mettent en place en marchant* ». Les 200 prévis-conseil sont une force par rapport à la concurrence ; il leur faut des repères et du sens. Il ré-insiste sur sa rencontre à venir avec les prévisionnistes à Toulouse.

Quant aux effectifs, le p-dg reconnaît que l'on peut craindre de fortes réductions sur les 3 à 5 années à venir. Mais il estime que les futurs enjeux sur le changement climatique feront (sans doute) retrouver la nécessité de conserver (« *créer* » ?) des postes.

Le pilote du chantier sur la vision à 10 ans, le directeur adjoint M. O. Gupta souligne qu'il n'y a pas de pilotage par les ressources, pas de scénarios sur les allocations à venir. L'objet essentiel des premières réflexions (cf. [Notre CR](#)) est de replacer Météo-France parmi toutes ces institutions désormais impactées par le contexte européen (notamment).

Le président conclut en rappelant sa venue à Toulouse (Mutualisation, Dprévi, RPS), et émet le souhait que les personnels gardent confiance en l'institution Météo-France.

La CFDT-Météo prend acte de la volonté de concertation du p-dg ; nous allons bientôt pouvoir juger sur pièce. Nous continuons à dénoncer des délais trop courts concernant la réorganisation des équipes en DP.

Elections à Météo-France

Les personnels vont élire leurs représentants pour les années 2015 à 2018. Les listes de candidats ont été validées (et affichées à Saint Mandé et sur intramet) pour ce qui est des élections propres à Météo-France. Les élections au niveau ministère ou DGAC ont des calendriers différents. Chez les IPEF, des dépouillements par maison d'emplois sont souhaités par la plupart des maisons d'emploi (ce qui permettrait la constitution d'instance de concertation locale). La liste des électeurs est en cours pour chacun des scrutins.

Chacun votera 4 fois : CT EP (Comité Technique d'Etablissement Public, cette réunion-ci), Conseil d'Administration, CAP du corps d'appartenance, puis CT ministériel.

Les matériels de vote (les « professions de foi », ce sont les revendications des différentes organisations, les bulletins de vote) seront diffusés la semaine prochaine dans les différentes directions et les personnels pourront donc voter d'ici une dizaine de jours pour les premiers servis.

Solidaires souhaite restreindre à un mois au lieu de deux, la période de vote possible pour les personnels.

En n'autorisant des votes qu'à partir de novembre.

Cela nous paraît particulièrement incompréhensible.

Solidaires-Météo est d'ailleurs isolé sur cette question : FO, CGT et CFDT-Météo estiment qu'il faut distribuer les matériels de vote aux agents de manière consciencieuse et organisée, ce qui va être un lourd et long travail pour les services RH. Cela va demander du temps et il faut « enclencher la machine » au plus tôt pour que les agents puissent être en mesure de s'exprimer. Rappelons que le vote est par correspondance : il faut mettre sous enveloppe et absolument faire en sorte que les courriers ne partent pas fin novembre ou début décembre, au risque de ne pas pouvoir être comptabilisés. Il faut faire vivre la démocratie interne à Météo-France et ne pas restreindre la possibilité de voter dès que possible !

Création du Conseil de la formation permanente de Météo-France

Météo-France va se doter d'une instance chargée de se pencher sur les principales questions ayant trait à la formation permanente et sur les moyens qui y sont consacrés.

Elle traitera :

- des axes de formation permanente retenus pour l'Etablissement
- de l'architecture des plans de formation
- de l'adéquation de l'offre de formation permanente aux besoins d'évolution des compétences collectives et individuelles des agents de l'établissement.

Point d'information sur les mesures sociales

A ce stade, le p-dg explique que pour 2013, les réunions avec les ministères ne sont pas « *conclusives* » sur les mesures sociales.

L'exercice est compliqué, notamment concernant les CIAV : comment verser le CIAV 2013 alors qu'il n'a pas fait l'objet d'un cadrage dans ses différents paramètres de calcul. La tutelle côté Bercy n'est pas d'accord avec les interprétations et chiffres avancés par Météo-France.

Outre ce point, 2013 est loin d'être soldé, puisque l'instruction sur le nombre de CUT est toujours en cours. Les perspectives sont moins défavorables que sur le CIAV.

Le p-dg juge que la tentative d'intrusion isolée au ministère par un syndicat n'est pas productive. Il préfère explorer la relation avec le cabinet et précise que, d'ailleurs, notre tutelle technique nous soutient. La DRH précise seulement que les ministères souhaitent que Météo-France ait les mêmes ratios que les corps homologues.

Selon Solidaires, les collègues en arrivent à douter qu'il y aura des promotions. FO relève que la pyramide des âges est atypique et que les promotions ont par le passé eu lieu 18 mois après la date convenue... CGT indique qu'au ministère, un programme de revalorisation des salaires a été établi en faveur des agents. Tous les syndicats dont la CFDT-Météo demandent comment est imaginé l'intéressement.

La CFDT-Météo fait part de son désarroi sur ce *chantier* de revalorisation des rémunérations et propose des solutions :

- côté désarroi, nous demandons au p-dg d'interpeller les décideurs, en leur disant que si la parole publique a une quelconque valeur, qu'ils nous le montrent ! Il s'agit de régler

des sommes qui ont été inscrites aux budgets (CIAV 2012 et 2013), votées par les représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de Météo-France

- côté solution, nous proposons une forme dégradée du versement du CIAV (pour un même montant) en utilisant l'argent en caisse via la clause de modulation de la prime ITS (cette clause qui est utilisée pour la prime au mérite), soit une prime au mérite pour tous les ITM et TSM.
- la CFDT informe qu'elle va demander que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Comité Technique Ministériel, en sollicitant les autres organisations qui y siègent (FO et CGT).

Concernant les mesures 2014, le p-dg veut éviter des retours en arrière : il veut être certain que cela passe du premier coup. Sur la revalorisation des primes (ex. ITS), ce ne sera vraisemblablement pas 4%, plutôt 2% ou 3%, et sur les promotions, des ratios (nb de promus / nb de promouvables) à 12%. Le p-dg indique toutefois défendre des ratios meilleurs.

Sur l'intéressement, le principe devrait être acquis vu le développement de ce type de prime dans d'autres maisons. La question est comment on l'implémente pour 2014 ? CIAV remplacé OK. Par cette prime d'intéressement qui viserait tout le monde (le Complément CIAV ne concerne actuellement pas les corps communs, malgré nos demandes formelles, pas plus que les IPEF par exemple). Un échange consensuel a lieu autour du contour de cette prime : tous les personnels auraient un même niveau de prime, peu ou prou équivalent à celui de la DGAC (150 euros), et reposant sur 6 paramètres, extraits des indicateurs du Contrat d'Objectifs.

Sur les mesures sociales, la CFDT-Météo conclut en soulignant que les personnels paient deux fois la note :

- d'une part des réductions d'effectifs, cela est particulièrement vrai à Météo-France,
- d'autre part pas ou peu de revalorisation des salaires et cela devient particulièrement énervant à Météo-France.

Les décrets fixant le montant de la prime d'éloignement pour Mayotte et la Guyane sont parus (Point CFDT Météo)

Pour quand est prévue la publication des arrêtés correspondants pour application à MF ? Les agents ne peuvent pas être payés car l'arrêté correspondant pour Météo-France n'existe pas. L'arrêté du 11 mars 2014 fixant les taux de l'indemnité est valable pour notre ministère et va s'appliquer à la DGAC mais pas à Météo-France, Etablissement Public Administratif donc relativement indépendant.

La DRH explique que l'arrêté n'est pas signé car des négociations sont en cours sur le montant de la prime. Les sommes correspondant à 16 mois de présence en éloignement seraient envisagées (contre 14 mois comme cela est le cas pour le ministère).

Pour Mayotte, pas de problème à appliquer le décret sans arrêté, les sommes sont payables.

Avenir des DIR/TTI

La demande d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour était intersyndicale.

Les agents s'inquiètent des réunions en cours (et [un communiqué a été écrit, ici en lien](#)), d'autant plus qu'à celles-ci ne sont conviés aucuns représentants des DIR.

CGT souligne que le malaise est entretenu par la direction car elle ne fait pas preuve de transparence. Est dénoncée l'opacité du groupe de travail sur le sujet (sans même convier des TTI des DIR souligne la CFDT-Météo). Nous avons enfoncé le clou en renvoyant vers le

débat qui avait déjà eu lieu au CT-EP du 17 décembre 2013 sur les effectifs des DIR/TTI, CTEP durant lequel nous avons déjà dénoncé « des rumeurs ».

Le p-dg est tout à fait d'avis qu'il faut intégrer des représentants des DIR dans les réflexions. Il reconnaît donc une maladresse (« *clairement, on ne s'y est pas bien pris dans cette affaire. Je n'étais pas content que l'on parle des gens sans les associer* ») dans la constitution de la réflexion sur ce sujet. Toutefois, il s'agit de mettre sur la table la problématique de la centralisation : il faut un état des lieux, exhaustif et précis. Il relève toutefois qu'il n'y a pas de gestion des ressources éparses et qu'il convient d'y remédier. « *La messe n'est pas dite* ». Le p-dg estime que la centralisation est un arbitrage passé, il évoque le positionnement des serveurs et des outils ainsi que la nécessité de maîtrise des systèmes informatiques en central. Il estime que des raisons sensées ont amené à une architecture centralisée mais que cela ne supprime pas le besoin de compétences locales. Pour aller plus loin dans la réflexion, il précise que c'est au GT de reprendre ses travaux sur les discussions en matière d'organisation du service support informatique mais en incluant les DIR/TTI.

Solidaires estime que la confiance dans la direction est entamée.

CGT rappelle que le ressenti des agents est que la direction est dans une stratégie de rechercher la moindre opportunité pour couper dans les effectifs.

Le p-dg explique qu'il « *ne peut pas penser qu'il n'existe pas une voie qui combine efficience et performance du service rendu* ». Il explique que les réflexions doivent porter sur les objectifs des Systèmes Informatiques à Météo-France avec des moyens et des méthodes plus rapides, plus fiables. Il convient à nouveau qu'il faut remettre au centre du débat les DIR/TTI.

Effectifs et ouvertures des postes pour les CAP de mutations

La DRH précise que les additifs sont prévus en fin de semaine. Elle explique qu'un dialogue est nécessaire avec les responsables des services pour faire face à des décisions permettant de respecter la baisse des effectifs. Parfois, la DRH refuse les propositions d'ouverture de poste des directeurs. En l'occurrence, la DRH aborde le cas de Trappes et du Chef de centre. La mise en suspens de l'ouverture du poste a fait l'objet d'un débat sur la mutualisation sur le site de Trappes avec les services DSO, D2C, DIRIC et SG qui sont sur place. Le poste de chef pourrait être ouvert ; il faut attendre l'arbitrage et lire l'additif à venir. La question du corps d'appartenance du poste de chef de Trappes est ouverte : pour la première fois, un poste de chef de Centre météo pourrait être ouvert en TSM au lieu d'ITM.

D'autres postes comme DIRCOM/Doc/DA sont dans la même attente.

Les demandes de réintégration (disponibilité, congés parentales) ne sont pas si urgentes et les postes qui étaient réservés à cet effet peuvent être ouverts : ils figureront sur l'additif.

Tous les postes ouverts sur la BIEP (Bourse Interministérielle d'Emploi Public) sont ouverts en CAP « normale ». L'un des postes a fait l'objet d'une fermeture en BIEP car il fait l'objet de multiples candidatures en interne.

Le p-dg affirme qu'il veut faire prévaloir l'adéquation des personnes à des postes plus que l'appartenance à un corps. En résumé, il est favorable à la « fongibilité » où un TSM prend un poste ITM, un ITM prend le poste d'un IPEF. Il est ouvert au recouvrement mais constate effectivement certains soucis à traiter notamment une différence de paye à travail équivalent.

Avancement à 7h (au lieu de 7h30) de l'heure au plus tôt de prise de service pour les personnels en horaire de bureau

La DRH rappelle que cette demande a déjà été faite et qu'elle n'y est toujours pas favorable. Les représentants du personnel sont partagés sur cette question, ne souhaitant pas que cette possibilité se transforme à terme en contrainte imposée à des personnels en horaires de bureau. Le p-dg fait une réponse d'attente.

Position de la direction concernant le § 2.3 de la circulaire du premier ministre concernant la rationalisation des opérateurs de l'Etat. (Point CFDT Météo)

La CFDT-Météo fait référence à la circulaire du 16 septembre dernier fixant des objectifs aux ministres pour le 15 décembre : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/09/cir_38731.pdf

Le p-dg estime que si Météo-France est force de proposition et exerce un lobbying, cela pourrait bloquer les autres interlocuteurs. Aussi : wait and see. Le calendrier annoncé dans la circulaire est très serré (quelques mois). Notons qu'en 2012 une volonté comparable avait conduit à la fusion d'opérateurs de l'Etat.